BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Commandement des réserves de la gendarmerie nationale

Arrêté du 6 février 2019 conférant un grade d'officier de réserve au titre de l'article L. 4221-3 du code de la défense

NOR: INTJ1903862A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense, notamment ses articles L.4221-3, L.4221-6 et R.4211-4 à R.4221-28,

Arrête:

Article 1er

M. Pierre, Jean, Yves Brajeux est nommé au grade de colonel, en qualité de spécialiste, en vue d'apporter son expertise dans le domaine de la sécurité privée, notamment dans la protection des entreprises, au profit du cabinet de la direction générale de la gendarmerie nationale.

Article 2

L'intéressé est rattaché au corps technique et administratif de la gendarmerie nationale.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 6 février 2019.

Pour le ministre et par délégation :

Le général, commandant et délégué aux réserves de la gendarmerie nationale, secrétaire général de la réserve citoyenne de défense et de sécurité,

O. Kim